

# L'impératif en latin !

OS latin | EPS Préverenges | 11 S | aj

## Formes

En latin, l'impératif n'existe qu'à la **2<sup>e</sup> personne du singulier (tu) et du pluriel (vous)**.

## Formation

Pour former l'impératif à la 2<sup>e</sup> personne du singulier, il suffit de prendre l'infinitif présent et d'y retrancher la marque de l'infinitif (-re/-se).


infinitif – -re/-se

1. amare – -re = **ama** ! « aime ! »
2. monere – -re = **mone** ! « conseille ! »
3. mittere – -re = **mitte** ! « envoie ! »
- 3m. capere – -re = **cape** ! « prends ! »
4. audire – -re = **audi** ! « écoute ! »
- esse – -se = **es** ! « sois ! »
- ire – -re = **i** ! « va ! »
- ferre – -re = **fer** ! « porte ! »

Exceptions : **dic ! duc ! fac !** (« dis ! conduis ! fais ! » de *dicere, ducere, facere*)

Au pluriel, il suffit d'ajouter la terminaison *-te* :

**amate ! monete ! audite ! este ! ite ! ferte !**

 À la 3<sup>e</sup> conjugaison, le *-e* devient *-i* : mitte → **mittite** ! cape → **capite** !

## La défense (impératif négatif, « ne... pas ! »)

Pour exprimer la défense, l'interdiction de faire quelque chose, on utilise en latin l'impératif du verbe *nolo nolle* « ne pas vouloir, refuser » suivi de l'infinitif présent.

noli / nolite + infinitif

Exemples :

noli mittere ! « n'envoie pas ! »

nolite audire ! « n'écoutez pas ! »